

**VILLE DE TONNAY-CHARENTE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 15 octobre 2024  
2024/077

Le quinze octobre de l'an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, à la mairie de Tonnay-Charente, le Conseil Municipal de la commune de Tonnay-Charente dûment convoqué en session régulière, s'est réuni sous la présidence de M. AUTHIAT, Maire.

Étaient présents : M. AUTHIAT, Mme PREVOS, M. NORMAND, Mme AZAIS, M. GARCIA, Mme LE CREN, M. TEXIER, Mme RAINJONNEAU, M. LATOUR, M. MACHEFERT, M. GUIGNOUARD, Mme ROUSSEAU, M. PENOT, Mme VENOT, Mme BILLONNEAU, M. BESSONNET, Mme MARTY, M. BOURBIGOT, Mme DIAS DE VASCONCELOS, Mme MARESSE, Mme MARCHAND, Mme PERIER, M. CATTIEZ

Étaient absents représentés :

M. JUSTINIEN           pouvoir à M. AUTHIAT  
M. ORÇONNEAU       pouvoir à M. NORMAND  
M. PERTUS             pouvoir à Mme AZAIS  
Mme MINEAU          pouvoir à M. CATTIEZ  
Mme MONTEIRO       pouvoir à M. TEXIER

Était absent excusé : M. TROALE

Mme AZAIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23 - Nombre de votants : 28  
Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 28  
Date de convocation : 08 octobre 2024

## **REGLEMENT D'UTILISATION DES BATIMENTS MUNICIPAUX CULTURELS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la santé publique et notamment l'article L3335-4.

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R143-2,

**Vu** la délibération 2023/069 du 20 novembre 2023 adoptant les règlements d'utilisation des bâtiments municipaux,

**Considérant** l'intégration du Centre Richard au sein des bâtiments municipaux culturels,

**Considérant** la nécessité de réglementer son utilisation,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le règlement d'utilisation des bâtiments existants afin de prendre en compte ce nouveau bâtiment.

Monsieur AUTHIAT rappelle que la ville de Tonnay-Charente a fixé un cadre de référence, mis en application, qui permet d'une part de favoriser l'accès aux différents bâtiments municipaux quel que soit leurs utilisations et d'autre part d'en optimiser leur utilisation.

Monsieur AUTHIAT indique que le Centre Communal d'Action Sociale a signé avec la commune un bail emphytéotique pour le Centre Richard pour une durée de 99 ans.

Il convient donc de compléter le règlement d'utilisation des bâtiments communaux culturels dont le Centre Richard fait partie afin de préciser les relations et les compréhensions entre les différents utilisateurs au sein de ce bâtiment. Des conventions individuelles viendront préciser les spécificités de chaque utilisateur.

La ville de Tonnay-Charente souhaite, au travers de ce cadre réglementaire, favoriser l'expression et l'activité de tous les usagers tout en assurant pour chacun la sécurité et l'hygiène.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau règlement des bâtiments municipaux culturels tel que le projet annexé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'utilisation de ces dits bâtiments municipaux.

Le secrétaire de séance  
Françoise AZAIS



Pour extrait certifié conforme  
Tonnay-Charente le 17/10/2024

Le Maire,  
Éric AUTHIAT



Le Maire de Tonnay-Charente soussigné  
Certifie le caractère exécutoire de cet acte  
Publié le 21/10/2024  
Télétransmis le 21/10/2024